

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 4382**

présenté par
M. Coquerel

ARTICLE 48

L'alinéa 6 est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Nous souhaitons supprimer cet alinéa qui donne la possibilité de racheter des points de retraite correspondant aux périodes de stage. Nous sommes contre la logique du système de retraite par points, qui met en concurrence les travailleurs. "